

Le guide "Architectes-Entrepreneurs : mode d'emploi" est sorti !

Stéphanie Odéon, le 02/12/2016 à 12:10



Bureau casque chantier © iStock©ClaudioVentrella

Attendu par les professionnels de la construction, le guide "Architectes-entrepreneurs : mode d'emploi" pour 2017 vient d'être publié par l'OGBTP. Loi Macron, ordonnance sur les marchés publics,... le guide contient les dernières adaptations aux lois et jurisprudence.

La version 2017 du guide "Architectes-Entrepreneurs : mode d'emploi" vient de paraître. Publié par [l'OGBTP](#), en partenariat avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes, la Fédération Française du Bâtiment, la Mutuelle des Architectes Français, la Fondation Excellence SMA et QUALIBAT, ce guide d'environ 300 pages est en quelque sorte une bible pour les acteurs de la construction quant aux obligations contractuelles. Chaque année, il est enrichi pour constituer un socle de connaissances indispensables aux praticiens de la construction.

Ce guide a pour objectif de "*rendre accessible à tous les acteurs, les données administratives, financières, réglementaires et pratiques d'un ouvrage de construction depuis la mise au point du projet jusqu'à sa parfaite réalisation*", nous explique Paul-François Luciani, le Président de l'OGBTP. "*Cet outil permet, aux deux partenaires majeurs que sont les architectes et les entrepreneurs, de faciliter et de rationaliser leurs exercices professionnels et d'améliorer leur collaboration au profit de la qualité de leurs réalisations*", précise-t-il.

Quelles informations y trouve-t-on ?

Remis à jour chaque année, et complété par les services marchés et juridique des partenaires, ce guide "*prend en compte les impacts réglementaires des lois, règlements, ordonnances et normes qui régissent notre filière*", souligne Paul-François Luciani. Cette édition 2017 comprend, par exemple, les nouvelles dispositions de loi Macron, l'ordonnance modifiant le code des marchés publics, le carnet numérique d'entretien des bâtiments, la loi sur la consommation et bien d'autres réglementations.

Comment consulter ce guide ?

Depuis l'année dernière, le guide a été dématérialisé. Il faut savoir qu'il "*n'est accessible qu'aux membres, adhérents et sociétaires de nos partenaires et de ce fait est accessible aux 30 000 architectes par le biais du CNOA, à tous les entrepreneurs de la FFB mais aussi à ceux d'autres syndicats professionnels par le biais de QUALIBAT, enfin aux bureaux d'études et de contrôles qui sont sociétaires de la MAF et de la Fondation Excellence SMA*", nous explique le Président de l'organisme. Le guide est donc accessible dans la rubrique "adhérent" des sites des partenaires.